

LETTRE OUVERTE A LA MAIRE DE PARIS SUR LA FERMETURE DES VOIES SUR BERGES

Nous maires de la banlieue parisienne, maires d'arrondissements,

Elus de Paris, des départements de la petite et de la grande couronne,

Nous sommes amenés à constater tous les jours que la décision unilatérale de la mairie de Paris et du préfet de police de Paris de fermer la voie sur berges Georges Pompidou a des conséquences dramatiques sur l'aggravation des bouchons pour la traversée de la capitale, sur le périphérique et, au-delà, des répercussions majeures en banlieue sur des axes de circulation essentiels (A4, A13, A86).

L'aggravation des encombrements entraîne une détérioration de la vie quotidienne de dizaine de milliers de franciliens qui ne demandent qu'à exercer leur activité professionnelle, parfois à plus d'une heure de leur domicile.

Au-delà du blocage général de la circulation à Paris que chacun peut constater malgré les dénégations de l'Etat et de la Ville, la fermeture des berges a, par un véritable effet domino, des effets bien au-delà du territoire de la Ville et cela, ni l'Etat, ni la mairie de Paris ne veulent le reconnaître. Nous dénonçons cette indifférence à l'égard des habitants de la petite et de la grande couronne.

Pourquoi ne pas avoir engagé une concertation préalable avec tous les élus concernés avant de fermer de façon précipitée une voie expresse connue pour son importance pour la liaison ouest-est au risque d'aggraver les fractures territoriales de l'Ile-de-France ?

Pourquoi avoir écarté les conclusions de la commission d'enquête publique, présidée par un magistrat indépendant, qui avait pourtant -cas rarissime- rendu au mois d'août dernier un avis défavorable mettant en garde sur les conséquences potentiellement défavorables sur un périmètre beaucoup plus large que celui du strict territoire de la Ville de Paris ?

Pourquoi ne pas avoir engagé des discussions pour déterminer avec les collectivités franciliennes intéressées les nécessaires mesures compensatoires –création de parkings relais aux portes de la capitale, développements de transports alternatifs, établissement d'itinéraires de délestage etc.- auxquelles l'Etat et la mairie de Paris, à l'initiative de cette décision, devraient s'associer au titre de la solidarité des territoires ?

Pourquoi nier l'évidence de l'aggravation des embouteillages et des nuisances et accuser de « désinformation » les experts, lanceurs d'alerte, qui mesurent les conséquences néfastes de la décision en matière de transports, de bruits et de qualité de l'air ?

Pourquoi ne pas reconnaître que le souci de l'apaisement et de l'intérêt général impose d'engager des discussions avec les principales collectivités intéressées plutôt que de laisser « pourrir la situation » en misant sur une hypothétique évaporation de la circulation qui consiste en fait à se satisfaire d'un report durable des problèmes de la circulation sur le périphérique et en dehors de la capitale ?

Nous n'avons pas les réponses à toutes ces questions. Mais nous avons une certitude : les habitants de nos communes qui travaillent à Paris, les parisiens qui travaillent dans nos communes, et qui n'ont pas la possibilité de se déplacer dans des transports en communs insuffisants ou déjà saturés, sont

fatigués et en colère. Ils attendent de nous une mobilisation sans faille pour obtenir que les projets de piétonisation de la capitale soient réexaminés dans la concertation, la transparence et avec le souci de la cohésion des territoires.

Voilà pourquoi nous avons décidé de déposer des recours en annulation de cette décision, ou de nous associer au recours déposé par la Région et des départements d'Ile-de-France.